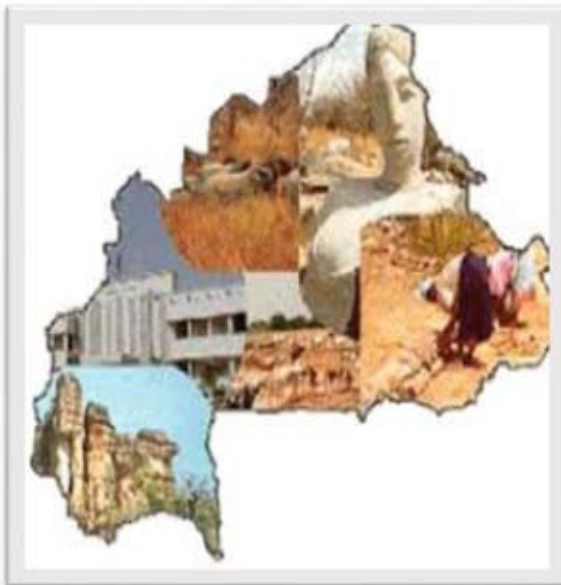


Burkina Faso



Unité-Progress-Justice

Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme



*Plan Stratégique de Développement
des Statistiques Culturelles et
Touristiques
(PSD-SCT 2018-2022)*

Avril 2018

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	3
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
I. L'ANALYSE DE LA SITUATION DES STATISTIQUES DU MCAT	6
1.1. Cadre institutionnel, organisationnel et juridique	6
1.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel	6
1.1.1.1. La DGESS et l'OBSTOUR	6
1.1.1.2. Les autres directions du MCAT	6
1.1.1.3. La cellule statistique	7
1.1.2. Cadre Juridique	8
1.1.2.1. Instrument juridique international	8
1.1.2.2. Instruments juridiques nationaux	8
1.2. Analyse des capacités du système d'information (humaines, matérielles, financières)	10
1.2.1. Ressources humaines et formations	10
1.2.2. Ressources matérielles et financières	11
1.2.2.1. Ressources matérielles	11
1.2.2.2. Ressources financières	12
1.3. Bilan des actions antérieures du système statistique du ministère	12
1.3.1. Au plan institutionnel et organisationnel	13
1.3.2. Au plan du renforcement des capacités	13
1.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces liés au développement des statistiques	14
1.5. Les défis majeurs de développement des statistiques culturelles et touristiques	15
1.5.1. Défis majeurs	15
II. LES ELEMENTS DE LA STRATEGIE	15
2.1. Les fondements	15
2.1.1. Au niveau international et régional	15
2.1.1.1. Cadre des statistiques culturelles	15
2.1.1.2. Recommandions internationales sur les statistiques du tourisme (RIST, 2008)	16
2.1.1.3. Charte africaine de la statistique	16
2.1.1.4. Programme statistique régional (PSR 2006-2010)	16
2.1.2. Au niveau national	16
2.1.2.1. Constitution	16
2.1.2.2. Schéma directeur de la statistique	16
2.1.2.3. Plan national de développement économique et social	16
2.1.2.4. Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT)	17
2.2. La vision	17

2.3.	Les principes directeurs.....	17
2.5.	Les orientations stratégiques	18
2.6.	Financement de la stratégie.....	19
III.	STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE ET MECANISME DE SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATEGIE	
	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	20
3.1.	Instruments de mise en œuvre	20
3.1.1.	Le Plan d'actions	20
3.1.2.	Les Plans de travail annuels	20
3.1.3.	Les outils de reporting et d'évaluation	20
3.1.4.	Le plan de communication opérationnel	20
3.2.	Les acteurs de mise en œuvre	20
3.2.1.	L'Etat	20
3.2.2.	Les Collectivités territoriales	20
3.2.3.	Les partenaires techniques et financiers	21
3.2.4.	Le secteur privé et associatif.....	21
3.3.	Le dispositif de mise en œuvre	21
3.3.1.	Les organes.....	21
3.3.2.	Les instances	21
3.4.	Budget et mécanisme de financement	22
IV.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	22
4.1.	La non adhésion des organisations professionnelles partenaires et des structures privées	22
4.2.	La faible mobilisation des ressources	22
4.3.	La faible crédibilité de certaines sources de collecte	23
4.4.	La méconnaissance des enjeux de la culture et du tourisme	23
4.5.	L'instabilité institutionnelle	23
	ANNEXE 1: Cadre logique du Plan stratégique de développement des Statistiques de la culture et du tourisme	24
	ANNEXE 2: Plan d'actions 2018-2022 (en Milliers de FCFA)	27

SIGLES ET ABREVIATIONS

BBDA	: Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERAV-Afrique	: Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique
CNS	: Conseil National de la Statistique
CST	: Compte Satellite du Tourisme
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DSS	: Direction des Statistiques Sectorielles
ENAM	: Ecole nationale d'Administration et de Magistrature
FESPACO	: Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MCAT	: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
OBSTOUR	: Observatoire National du Tourisme
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONU	: Organisation des Nation Unies
PAGPS	: Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux Statistiques
Par-Gs	: Programme d'Appui au renforcement de la Gestion des finances publiques et des Statistiques
PNC	: Politique Nationale de la Culture
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNT	: Politique Nationale du Tourisme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PS-CSL	: Politique Sectorielle-Culture, Sports et Loisirs
PSR	: Programme Statistique Régional
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RIST	: Recommandions Internationales sur les Statistiques du Tourisme
SDS	: Schéma Directeur de la Statistique
SNCT	: Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme
SSN	: Système Statistique National
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

INTRODUCTION GENERALE

La statistique mise au service de la culture et du tourisme est déterminante pour évaluer leur poids réel sur **l'économie, l'emploi, et de façon plus globale, sur le développement** du Burkina Faso. **L'évolution sociale et les dynamiques économiques des domaines de la culture et du tourisme ont nécessité de l'administration nationale** une adaptation sans cesse aux nouveaux besoins en matière de statistique exprimés par des acteurs de plus en plus nombreux et exigeants.

La présente stratégie entre dans le cadre **d'un processus** de développement des statistiques culturelles et touristiques entamé depuis 2008. Elle a été élaborée suivant une démarche participative et selon la logique de planification stratégique basée sur une optimisation des performances. Les étapes suivantes ont été suivies :

- **mise en place d'un comité technique d'élaboration** ;
- collecte et traitement de données primaires et secondaires ;
- élaboration du diagnostic ;
- **élaboration de la stratégie et de son plan d'actions.**

Le Plan stratégique de développement des statistiques culturelles et touristiques se veut un référentiel **d'orientation, de suivi et d'évaluation du système de production et de diffusion des statistiques de la culture et du tourisme. Il s'articule autour de quatre (04) points principaux :**

- **le contexte et la justification de l'étude** ;
- le diagnostic sectoriel du système statistique ;
- les éléments de stratégie.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

International

La Culture et le Tourisme sont identifiés comme des domaines à fort potentiel de croissance du fait de leur capacité de création de richesses et **d'emplois, de mobilisation sociale, de promotion de valeurs de référence et de valorisation de l'image d'un pays.**

Au regard du rôle socio-économique de plus en plus important joué par ces domaines **dans l'économie mondiale**, plusieurs organisations internationales [Organisation des Nations Unies (ONU), United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO), Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)] appellent à une action concertée pour aider les pays en général et ceux en voie de développement en particulier à renforcer **leurs systèmes de statistique afin de mieux capitaliser l'apport de ces secteurs au développement économique global.**

La création en 1947 de la **Commission de statistique de l'ONU a favorisé le développement des activités statistiques internationales à travers l'établissement des normes statistiques, la mise au point de concepts et de méthodes ainsi que leur mise en œuvre aux niveaux national et international.**

En ce qui concerne la culture, la perception de son rôle socio-économique a connu une évolution remarquable avec la reconnaissance affirmée des interactions possibles entre culture et développement. Ainsi, la culture est **d'avantage perçue comme un pilier indispensable à l'essor économique et au développement social** des Etats. Afin de disposer de données fiables permettant de mesurer la contribution de la culture et aider à une meilleure **formulation des politiques publiques, l'UNESCO a créé l'Institut statistique en 1999 et adopté le Cadre révisé des statistiques culturelles en 2009 qui permettent la production et la diffusion de statistiques culturelles fiables, précises, pertinentes et comparables à l'échelle internationale.**

Concernant le domaine **du tourisme, l'adoption en 2008 d'une série de recommandations** consignées dans un document dénommé « Recommandations Internationales sur les Statistiques du Tourisme (RIST) » a permis la **définition d'un cadre conceptuel général permettant la mise en place d'un Compte satellite du tourisme au niveau des Etats membres de l'OMT.** Cet instrument se présente comme le principal outil permettant de mesurer **l'impact socio-économique du tourisme et de pallier l'insuffisance des indicateurs macroéconomiques du tourisme.**

Régional

Au niveau régional, l'importance de la production de statistiques en général et dans les domaines de la culture et du tourisme a été clairement affirmée par les institutions sous régionales (l'Union Africaine, la CEDEAO et l'UEMOA).

Ainsi, les Chefs d'États et de Gouvernement ont adopté au cours de la 12^{ème} session ordinaire de l'Union Africaine tenue le 3 février 2009 à Addis Abeba (Ethiopie), la Charte africaine de la statistique qui définit le cadre général de développement des statistiques en Afrique et qui se présente comme un véritable outil de plaidoyer pour le renforcement des capacités institutionnelles des structures statistiques africaines.

Dans la même lancée, la Politique statistique de la CEDEAO adoptée en juillet 1996 et le Programme statistique régional (PSR 2006-2010) encouragent la **production et la diffusion d'informations statistiques au niveau de chaque Etat membre et dans la région Ouest Africaine afin d'aider à la conduite et à l'évaluation des politiques publiques communautaires et nationales.**

Au niveau de l'UEMOA, l'adoption de la Politique commune du tourisme et la Politique commune de développement culturel favorise la mise en place d'un système régional d'information culturelle et touristique dans l'Union avec pour objectif de rendre facilement accessibles des informations fiables, complètes, régulièrement actualisées sur le tourisme et la culture dans l'espace communautaire.

National

A l'instar des pays de l'UEMOA, le Burkina Faso s'est engagé dans la dynamique de production et de diffusion de statistiques nationales et sectorielles.

Dans le contexte actuel marqué par une intégration des économies au niveau sous régional et international, les exigences de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats, la mise en place du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) ainsi que la mise en œuvre du budget programme exigent de **disposer d'un système de production de statistique fiable dans tous les secteurs de l'économie à même de répondre efficacement aux besoins en termes de données statistiques.**

La définition d'un cadre général harmonisé organisant et règlementant les activités et productions statistiques au niveau national et la mise en place d'un Système Statistique National (SSN) à travers la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007, ont favorisé l'émergence de la pratique statistique.

Au niveau sectoriel, la culture et le tourisme sont davantage perçus comme un pilier indispensable à l'essor économique et au développement, d'où leur prise en compte comme secteurs prioritaires dans les différents documents de planification dont le dernier en date est le PNDES. Pour mesurer et améliorer la contribution de ces secteurs, il s'avère impérieux de disposer de données fiables au niveau sectoriel afin d'aider à une meilleure formulation des politiques publiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de deux études diagnostiques sur les statistiques culturelles et touristiques réalisées respectivement en 2009 et 2013, le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme a entrepris des actions pour développer les statistiques culturelles et touristiques. Ces actions ont certes permis d'engranger des acquis, mais des insuffisances demeurent. Fort de ce constat, la Stratégie nationale de la culture et du tourisme prévoit dans le cadre de son plan d'actions 2018-2020, le renforcement du système d'information culturelle et touristique pour mieux mesurer et évaluer la contribution de l'action culturelle et touristique au développement national.

L'élaboration du présent Plan stratégique de développement des statistiques culturelles et touristiques est une réponse à cette préoccupation.

I. L'ANALYSE DE LA SITUATION DES STATISTIQUES DU MCAT

1.1. Cadre institutionnel, organisationnel et juridique

1.1.1. Cadre institutionnel et organisationnel

Le cadre institutionnel de développement des statistiques au niveau national est piloté par le Conseil national de la statistique (CNS) dont l'organe central est l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD). Ce dispositif institutionnel se déploie au niveau sectoriel à travers la Cellule statistique du ministère qui regroupe l'ensemble des structures publiques et privées productrices de données statistiques dans les différents domaines d'activités du département.

L'organigramme type des départements ministériels actuellement en vigueur renforce davantage le cadre institutionnel au niveau sectoriel, en matière de statistique, avec la création des directions des statistiques sectorielles qui ont pour mission de travailler en cohérence avec l'INSD au renforcement du système statistique national.

Au niveau du département en charge de la culture et du tourisme, la production statistique est du ressort spécifique de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) et de l'Observatoire national du Tourisme (OBSTOUR). Ils sont soutenus par les autres structures du département ainsi que par la cellule statistique.

1.1.1.1. La DGESS et l'OBSTOUR

En ce qui concerne la DGESS, elle est chargée de collecter, traiter, centraliser les données statistiques des activités du ministère¹. A ce titre, elle collecte, à travers la DSS, les données statistiques des directions générales, centrales et rattachés ainsi que les directions régionales du MCAT. Elle met à jour la base de données statistique du MCAT. Elle utilise ces données pour la production et la diffusion de l'annuaire et du tableau de bord du MCAT. Ces données servent aussi au suivi des politiques publiques. L'analyse du cadre organisationnel de la DGESS fait ressortir une absence dans le dispositif de la dimension diffusion.

Quant à l'OBSTOUR, il est chargé de la collecte, de la production et de l'analyse de l'information sur le tourisme². Il réalise aussi la compilation des données du tourisme pour la comptabilité nationale ; l'établissement d'une banque de données dynamiques sur le tourisme ; la production et la restitution des études, conseils et orientations dans une vision prospective du secteur ; la veille touristique ; la mise en place d'un compte satellite du tourisme (CST).

1.1.1.2. Les autres directions du MCAT

En plus de ces deux directions, des structures comme le Bureau burkinabé des droits d'auteurs (BBDA) et le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV-Afrique) développement des systèmes d'informations spécifiques. Les directions régionales et provinciales sont des acteurs clés dans la chaîne de production des statistiques au sein du département. Longtemps handicapées par l'absence d'une organisation formelle pour la prise en charge de la mission de participation à la production des statistiques, les directions régionales depuis 2016 disposent d'un service exclusivement dédié à cette tâche. Au niveau des directions provinciales, l'absence d'acte formel régissant leur organisation et fonctionnement, prive le système statistique d'un cadre provincial d'exécution des missions. Néanmoins, le directeur provincial agit comme un correspondant statistique local

¹ Arrêté n°2016-0161/MCAT/SG/DGESS du 22 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction générale des études et des statistiques sectorielles

² Arrêté n°2017-253/MCAT/SG/OBSTOUR du 23 octobre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national du tourisme

étant donné que les ressources humaines manquent dans la plupart de ces structures et que le Directeur provincial constitue tout le personnel de sa direction.

Par ailleurs le département a procédé récemment à la relecture de l'organigramme de ses directions déconcentrées qui consacre la création des services des études et des statistiques au niveau local.

1.1.1.3. La cellule statistique

A côté des structures opérationnelles du département ministériel a été créée par l'arrêté n°2009-040/MCT/SG/DEP du 7 avril 2009, la cellule statistique. Elle est chargée de :

- collecter les données ;
- assurer le traitement desdites données ;
- participer à la centralisation des données ;
- assurer la diffusion des informations statistiques.

La cellule statistique est composée de représentants des structures centrales, rattachées et déconcentrées du ministère en charge de la culture et du tourisme.

L'analyse des missions de la cellule fait ressortir qu'elle est un organe opérationnel au même titre que les structures qui la compose. Cette situation crée un dédoublement des fonctions de collecte, de traitement et même de production des données statistiques. Cependant, le dysfonctionnement de la structure et sa substitution de fait par la mise en place d'un système informel de coordination de la production interne des statistiques semblent ne pas permettre la mise en exergue de cette défaillance organisationnelle. Aussi, faut-il faire observer l'absence de représentants du secteur privé dans la composition de la cellule ; toute chose qui ne favorise pas la responsabilisation, l'adhésion et l'appropriation de la politique de production des statistiques.

❖ Les ministères partenaires

Vu la transversalité de la culture et tourisme, certains départements ministérielles et institutions participent également à la production des statistiques. Il s'agit notamment des ministères en charge de l'économie, des finances et du développement, de l'environnement, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la sécurité et du conseil supérieur de la communication.

Ces ministères produisent des données statistiques à travers lesquels les données spécifiques de la culture et du tourisme sont extraites en vue de la production des annuaires statistiques du MCAT.

En ce qui concerne le cas spécifique du ministère de l'économie, des finances et du développement, il produit des statistiques nationales à travers le Conseil national de la statistique (CNS) et son organe technique, qu'est l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) dont le MCAT est un membre statutaire.

Malgré l'engagement des acteurs de ces ministères et institutions dans la mise à disposition des données statistiques, on constate une faible collaboration entre les parties prenantes ne facilitant pas la collecte exhaustive des données.

❖ Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales notamment les mairies produisent des données statistiques sur les manifestations culturelles dont elles autorisent l'organisation selon le type d'activité, la période et la dimension. Ces données statistiques sont collectées par les directions régionales de la culture et du tourisme qui les transmettent à la DGESS pour exploitation.

En dépit des efforts fournis par les acteurs des collectivités territoriales en matière de production statistique, des insuffisances suivantes sont constatées :

- ✓ La faible maîtrise du système de production statistique par les collectivités territoriales (CT) ;
- ✓ La faible collaboration entre les CT et les DRCAT ne facilite pas la collecte exhaustive des statistiques.

❖ Les structures privées et associatives

Les acteurs privés et associatifs de la culture et du tourisme interviennent dans la production des données **statistiques. Ils produisent et fournissent des données statistiques dans le cadre de l'élaboration des documents** de statistique. Depuis 2009 des actions de sensibilisation et formation sont menées par le MCAT au profit des acteurs privés et associatifs en vue de faciliter leurs adhésions et de renforcer leurs compétences en matière de production statistique. Ces actions ont facilité la production et la collecte de statistique culturelle et touristique au niveau privé et associatif. Néanmoins, des faiblesses se révèlent au niveau de :

- ✓ la compétence des correspondants statistiques ;
- ✓ la transmission des données ;
- ✓ la fiabilité des données transmises due à la crainte de leur éventuelle mise à disposition aux services des impôts.

❖ Partenaires techniques et financiers

Des partenaires techniques et financiers tels que l'UNESCO, l'UEMOA, le PNUD, l'UE, l'OMT, etc. contribuent à la production statistique. Cette contribution se fait à travers des appuis techniques et financiers au profit des structures de production de données statistiques.

Ces appuis demeurent malheureusement insuffisants au regard des besoins des acteurs pour le développement des activités statistiques.

D'une façon globale, l'absence de textes définissant le rôle et les modalités d'intervention des différentes catégories d'acteurs en matière de collecte, de production, et de diffusion d'informations statistiques, notamment dans le domaine de la culture ainsi que le faible niveau de collaboration entre les acteurs sectoriels constituent les principales entraves au développement des statistiques de la culture et du tourisme.

1.1.2. Cadre Juridique

Le cadre juridique du Système Statistique National est régi par des textes de nature et de portée diverses, de sources nationale ou internationale.

1.1.2.1. Instrument juridique international

Le principal texte juridique international en matière de statistique est la Charte africaine de la statistique qui a été ratifiée en 2013 par le Burkina Faso. **Ce texte reconnaît et prône l'importance des statistiques pour la planification et le développement social et économique des pays africains.** Il oriente et fixe le cadre coopératif et de développement des statistiques.

Ce document cadre a inspiré l'élaboration des instruments juridiques nationaux en matière de statistique.

1.1.2.2. Instruments juridiques nationaux

La Constitution du 02 juin 1991 en son article 08 consacre l'accès à l'information comme un droit constitutionnel garanti, dont les statistiques peuvent concourir à l'atteinte. Cette disposition constitutionnelle est mise en œuvre à travers d'une part des textes de portée générale sur les statistiques et d'autre part, des textes spécifiques aux statistiques culturelles et touristiques.

❖ Textes généraux

Il s'agit de textes juridiques à champ élargi ou de textes spécifiques à d'autres secteurs dont certaines dispositions ou la mise en œuvre impactent les statistiques culturelles et touristiques.

Tableau n°1 : Principaux textes nationaux en matière de statistiques

	INTITULE	MATIERES TRAITEES
1	La loi n° 012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques	Principes fondamentaux régissant les activités statistiques et définissant le SSN
2	Décret n° 2007-720/PRES/PM/MEF du 7 novembre 2007 fixant les conditions et les procédures de réalisation des recensements et enquêtes statistiques par les services et organismes statistiques publics auprès de personnes ne faisant pas partie de ces structures ;	Conditions et procédures de réalisation des recensements et enquêtes statistiques par les services et organismes statistiques publics
3	Décret n° 2007-741/PRES/PM/MEF du 19 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Système statistique national	Organisation et fonctionnement du Système Statistique National
4	Arrêté n° 2007-767/MEF/CAB du 31 décembre 2007 fixant les modalités de communication des données aux services et organismes statistiques relevant du système statistique national par les administrations et organismes publics	Modalités de communication des données aux services et organismes statistiques relevant du système statistique national par les administrations et organismes publics
5	Arrêté n° 2007-785/MEF/CAB du 31 décembre 2007 portant création, attributions, composition et fonctionnement des commissions spécialisées du Conseil national de la statistique	Création, attributions, composition et fonctionnement des commissions spécialisées du Conseil national de la statistique

❖ Textes spécifiques

Deux (02) principales lois et six (6) textes règlementaires orientent et encadrent les statistiques dans les domaines de la culture et du tourisme.

Tableau n°2 : Principales lois nationales relatives aux statistiques dans les domaines de la culture et du tourisme

	INTITULE	MATIERES TRAITEES
1	Loi n°058-2003/AN du 22 octobre 2003 relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso	Délimitation du champ de la collecte des données statistiques du tourisme et définition du compte satellite du tourisme
2	Loi n° 017-2005/AN du 17 mai 2005, portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso	Renforcement institutionnel avec la création de l' OBSTOUR
3	Décret n°2004-350/PRES/PM/MCAT/MFB/MCPEA/MATD portant conditions de délivrance, de validité et de retrait de licences d'agences de voyage et de tourisme.	Condition de validité des licences des agences de voyages et de tourisme (transmission trimestrielle des informations statistiques sur leurs activités)
4	Décret n°2004-349/PRES/PM/MCAT portant réglementation de la construction, de la transformation, de l'aménagement, du classement et de l'exploitation des établissements touristiques d'hébergement	Condition d'exploitation des ETH (L'obligation pour les gérants des établissements touristiques d'hébergement de communiquer à l'administration nationale du tourisme dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque mois, toutes informations notamment statistiques liées à leur établissement)
5	Arrêté n°2013-102/MCT/SG/DGCA du 28 octobre 2013 portant création et modalités de tenue du registre public du cinéma et de l'audiovisuel	Création et modalités de tenue d'un registre public du cinéma et de l'audiovisuel
6	Arrêté n°2009-040/MCTC/SG/DEP portant création, attributions, composition et fonctionnement de la cellule statistique du ministère de la culture, du tourisme et de la communication	Création, attributions, composition et fonctionnement de la cellule statistique
7	Arrêté n°2016-0161/MCAT/SG/DGESS du 22 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction générale des études et des statistiques sectorielles	Attributions, organisation et fonctionnement de la direction générale des études et des statistiques sectorielles

8	Arrêté n°2017-253/MCAT/SG/OBTOUR du 23 octobre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national du tourisme	Attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national du tourisme
---	---	---

Le cadre juridique des statistiques culturelles et touristiques reste peu étoffé particulièrement dans le domaine de la culture et connaît des insuffisances liées à :

- la méconnaissance des textes liés aux statistiques culturelles et touristiques par les acteurs du privé;
- le caractère peu contraignant des textes statistiques existants ou leur faible application.

1.2. Analyse des capacités du système d'information (humaines, matérielles, financières)

1.2.1. Ressources humaines et formations

Dans les domaines de la culture et du tourisme, les ressources humaines en charge du développement des statistiques sont réparties entre les directions spécifiques en charge du développement des statistiques du Ministère (DGESS et OBSTOUR) et la cellule statistique.

Le tableau ci-dessous fait la situation des ressources humaines présentes dans les structures de production des statistiques culturelles et touristiques en 2017.

Tableau 2 : Ressources humaines de la DGESS et OBSTOUR en 2017

Emplois	Cat	Nombre		Total
		Hommes	Femmes	
DGESS				
Administrateurs des services touristiques	A1	2	0	2
Techniciens supérieurs des services touristiques	B1	1	0	1
Administrateurs du cinéma et de l'audiovisuel	A1	3	0	3
Ingénieur du cinéma et de l'audiovisuel	A1	1	0	1
Economiste	A2	1	0	1
Agent de liaison	E1	1	0	1
Adjoint technique de la statistique	B1	1	0	1
Agent technique de la statistique	B3	1	0	1
Conseillers des affaires culturelles	A1	2	2	4
Juriste	A2	0	1	1
Professeur des lycées et collèges	A1	1	0	1
Animateur des affaires culturelles	C1	0	1	1
Secrétaire administratif	B1	1	0	1
Conservateur et restaurateur des musées	A1	2	0	2
Chauffeur	E1	1	0	1
TOTAL				22
OBSTOUR				
Administrateurs des services touristiques	A1	4	1	5
Techniciens supérieurs des services touristiques	B1	2	1	3
Techniciens des services touristiques	C1	8	1	9
Assistant des affaires culturelles		1	0	1
TOTAL				18
TOTAL GENERAL				40

Source : DGESS, OBSTOUR ; novembre 2017

Tableau 3 : répartition du personnel de la DGESS et de l'OBSTOUR suivant le niveau de connaissance statistique

Qualification	Effectifs	
	Nombre	Proportion (%)
Spécialiste	2	5
Connaissance en statistique	27	67,5
Aucune notion en statistique	11	27,5
Total	40	100

Source : DGESS, OBSTOUR ; novembre 2017

En 2017, l'effectif total du personnel présent dans les structures de production des statistiques de la culture et du tourisme représente 2,54% de l'effectif total du département dont 82,5% d'hommes et 17,5% de femmes. Au regard du volume de travail à fournir, cet effectif reste largement insuffisant pour la conduite des activités statistiques.

Il faut cependant noter que ce personnel est fortement appuyé par l'ensemble du personnel de la DGESS ainsi que les correspondants statistiques désignés dans les autres structures du MCAT.

L'analyse de la qualification des agents présents dans ces structures en charge de la production révèle que seulement 2 agents ont un profil de statisticien (tous des cadres moyens) soit 5% du personnel. Au regard des attributions des structures en charge du développement des statistiques, on constate que le nombre de personnel spécialisé reste largement insuffisant et d'un niveau de qualification moyen pour la conduite des activités statistiques ; d'où la nécessité de renforcer les effectifs en personnel spécialisé de niveau de qualification moyen et supérieur. Le défi majeur à ce niveau demeure le maintien d'un personnel spécialisé en nombre suffisant et la stabilité du personnel en charge de la production statistique.

Par ailleurs, il s'avère nécessaire de disposer d'un plan de formation et d'entreprendre des actions de renforcement des compétences au profit des agents affectés à la production statistique. A cet effet, des modules de statistique ont été introduit dans les curricula de certaines filières culturelles et touristiques à l'ENAM. Cependant, des efforts restent à faire en vue de la prise en compte de l'initiation à la statistique descriptive et aux techniques de collecte de données dans toutes les filières culturelles et touristiques de l'ENAM.

Outre les agents des structures de production statistique publiques, des correspondants statistiques identifiés dans les structures privées et associatives de même que des structures ministérielles partenaires interviennent dans la collecte des données statistiques. Toutefois des insuffisances demeurent quant à la qualité et la régularité des données transmises. Cela est dû à la faible qualification des acteurs en matière de statistique et à leur grande mobilité dans les différentes structures.

1.2.2. Ressources matérielles et financières

1.2.2.1. Ressources matérielles

Les ressources matérielles mises à la disposition des structures en charge de la production des statistiques se répartissent conformément au tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Récapitulatif du matériel de la DGESS et de l'OBSTOUR

Désignation	OBSTOUR	DSS/DGESS	ETAT			TOTAL
			Bon	Passable	Mauvais	
Bureau	10	02	12	00	00	12
Ordinateur bureau	14	02	12	03	01	16
Logiciel statistique	00	00	00	00	00	00

Ordinateur portable	00	01	00	00	01	01
Imprimante	05	02	05	00	02	07
Disque dur	01	01	01	00	01	02
Photocopieuse	01	00	01	00	00	01
Clé de connexion internet	00	01	01	00	00	01
Matériel roulant	01	00	01	00	00	01

Source : DGESS, OBSTOUR ; novembre 2017

A l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort un très faible équipement en matériel au profit de la production statistique et une **quasi absence d'outils** spécifiques (logiciels, réseau **intranet**, ...) indispensables à un bon traitement et à l'analyse des données statistiques.

Il apparaît nécessaire de doter conséquemment les structures en charge de la production statistique en outils spécifiques et en logistique, de renforcer en quantité le matériel existant **et d'en assurer la maintenance**.

1.2.2.2. Ressources financières

La situation des ressources financières allouées à la production statistique par le budget du MCAT se présente comme suit :

Tableau 4 : dotations budgétaires du MCAT, **de la DSS et de l'OBSTOUR en millions de francs CFA**

Directions		2013	2014	2015	2016	2017
DSS/DGESS	Fonctionnement	-	-	15	20	10
	Edition	5,1	2,2	18,9	18,8	25
OBSTOUR	Fonctionnement			6	31,2	23
Total		-	-	39,9	70	58
Budget fonctionnement MCAT		243	583,7	524	652	519
Part du budget alloué aux activités statistiques				7,6%	10,7%	11,2%

Source : construit à partir des données de la DAF/MCAT, 2017

De 2015 à 2017, la part du budget alloué aux activités de production statistique du MCAT rapporté au budget de fonctionnement du Ministère est évolutive et représente en moyenne 10%. Toutefois, le budget exécuté reste en deçà de la dotation.

L'**édition** à elle seule absorbe 37,3% de la dotation réservée à la production statistique. Ces ressources demeurent largement insuffisantes par rapport aux besoins pour la production (collecte, enquêtes, traitement et analyse).

Outre le MCAT des institutions internationales appuient financièrement la production statistique. Il s'agit notamment, de l'UE à travers le programme d'appui au renforcement de la gestion des finances publiques et des statistiques (PAR-GS), de l'UNESCO, du PNUD, de l'UEMOA et de l'OMT. L'intervention de ses partenaires a permis d'asseoir une base du système statistique de la culture et du tourisme mais la mise en œuvre des actions proposées demeure faiblement soutenue faute de ressources financières.

Face aux besoins nécessaires à la production statistique, il s'agira de renforcer la coopération avec les PTF, et de mettre à la disposition des structures, des ressources financières conséquentes.

1.3. Bilan des actions antérieures du système statistique du ministère

L'étude diagnostique du système statistique du ministère en charge de la culture et du tourisme réalisée en 2008 a montré une quasi inexistence de productions statistiques exhaustives dans le département. En effet, seul le tourisme produisait des données statistiques avant 2008.

Suite à ce diagnostic, le Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme a engagé un certain **nombre d'actions** qui ont contribué au renforcement du cadre institutionnel, des capacités des ressources humaines et la production et diffusion des documents statistiques.

1.3.1. Au plan institutionnel et organisationnel

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNT et de la PNC ont été un élément catalyseur pour le développement de la production statistique au sein du département à travers l'élaboration d'outils de collecte adaptés pour la mise à disposition de données factuelles. La volonté de mieux prendre en charge la production de statistiques sectorielles a conduit au renforcement du cadre institutionnel avec l'**opérationnalisation de l'Observatoire national du tourisme (OBSTOUR)** comme une direction centrale ; la création de la direction des statistiques sectorielles (DSS) au sein de la DGESS et de la cellule statistique.

1.3.2. Au plan du renforcement des capacités

En termes de renforcement des capacités humaines, la collaboration avec l'INSD a permis la mise à disposition du Ministère de six (6) cadres statisticiens et l'accompagnement constant d'ingénieurs de l'INSD.

Aussi, environ 200 chargés de statistiques ont bénéficié d'une formation sur les outils et méthodes de collectes. De même, **l'appui des partenaires techniques et financiers a permis l'acquisition de cinq (05) ordinateurs, deux (02) onduleurs et deux (02) imprimantes et la réalisation de plusieurs études. Il s'agit notamment de :**

- **l'étude sur le renforcement de la capacité opérationnelle pour l'élaboration d'un système de statistique du tourisme et la préparation du lancement d'un compte satellite du tourisme, 2011 ;**
- **l'étude diagnostique du système statistique du tourisme en 2011 ;**
- **l'étude pour l'amélioration de la production des statistiques hôtelières en 2014 ;**
- **l'étude pour la définition d'un système d'information sur les entrées aux postes frontaliers terrestres, 2015 ;**
- **l'étude méthodologique de couverture statistique des manifestations culturelles, en 2014 ;**
- **l'étude sur les impacts socioéconomiques de la culture au Burkina Faso en 2011 ;**
- **l'étude sur les indicateurs UNESCO de la culture pour le développement en 2014**
- **l'étude sur l'évaluation des emplois culturels au Burkina Faso en 2017 ;**
- **l'étude sur les emplois touristiques au Burkina Faso en 2017.**

Ces actions susmentionnées ont contribué à **l'amélioration** des compétences des acteurs de la production statistique et partante au renforcement du système statistique du MCAT.

Ainsi, le MCAT publie régulièrement un annuaire statistique, des tableaux de bord de la culture et du tourisme, un compendium des statistiques du tourisme, un baromètre trimestriel du tourisme, une note semestrielle sur la conjoncture hôtelière. Les données statistiques sont sauvegardées dans des bases de données. **Il faut noter que depuis 2014 toutes ces données sont désagrégées au niveau régional afin de suivre l'évolution des activités au niveau déconcentré.**

Malgré les efforts fournis ces dernières années, les insuffisances suivantes peuvent être relevées :

- **Inexistence de méthodologies de collecte de données dans certaines filières culturelles et touristiques (cinéma, guide de tourisme, restaurants de tourisme, agences de voyages et de tourisme...)**
- **Inexistence d'un compte satellite du tourisme ;**
- **Inexistence d'un outil pour l'actualisation des Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement.**

1.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au développement des statistiques

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence de politiques nationales de la culture et du tourisme et de stratégies spécifiques dans les filières ; ❖ Existence de structures spécifiques chargées de la collecte, du traitement, de la production et de la diffusion des statistiques (DGESS, OBSTOUR, service en charge des statistiques au sein des DRCAT) ; ❖ Existence d'une cellule statistique au sein du MCAT ; ❖ Production et diffusion régulière des documents statistiques (annuaires, tableaux de bord note de conjoncture, baromètre, compendium) ; ❖ Définition des indicateurs de performance ; ❖ Existence d'une base de données statistique ; ❖ Introduction des modules statistiques dans certains curricula de formation des emplois culturels et touristiques ; ❖ Existence d'outils techniques de collectes de données statistiques sur les manifestations culturelles ; ❖ Existence de structures déconcentrées au niveau des 45 provinces. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faible culture des statistiques au sein des structures ; ❖ Faible dynamisme des faitières de la culture et du tourisme dans la production et transmission des informations statistiques ; ❖ Faible niveau d'application des textes relatifs à la transmission des informations statistiques ; ❖ Absence des données sur les situations de référence ; ❖ Insuffisance de ressources humaines qualifiées et en nombre ; ❖ Insuffisance des ressources matérielles et financières ; ❖ Production de données statistiques culturelles et touristiques non exhaustives ; ❖ Production tardive des documents ; ❖ Difficulté de renseigner certains indicateurs de performance ; ❖ Faible diffusion des documents statistiques.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'un cadre institutionnel et réglementaire favorable au développement des statistiques ; ❖ Engagement des organisations internationales (UNESCO, OMT, CNUCED, UEMOA) pour le développement des statistiques culturelles et touristiques ; ❖ Prise en compte de la culture et du tourisme parmi les secteurs porteurs du PNDES ; ❖ Existence de structures faitières de la culture et du tourisme ❖ Existence d'offres de formation en statistique ; ❖ Intérêt grandissant de certains PTF pour accompagner le développement des statistiques ; ❖ Possibilité de prendre en compte la culture et le tourisme dans les enquêtes nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méfiance des opérateurs pour la transmission des données fiables et exhaustives en raison de la crainte du fisc ; ❖ Menace sécuritaire.

1.5. Les défis majeurs de développement des statistiques culturelles et touristiques

1.5.1. Défis majeurs

Le principal défi du développement des statistiques du MCAT est de *pouvoir renseigner et suivre les **principaux indicateurs afin de permettre l'évaluation des politiques publiques*** ;

Pour ce faire d'autres défis doivent être relevés. Il s'agira de :

✓ *Renforcer les capacités opérationnelles des structures de production statistique*

Le développement des statistiques passe nécessairement par une mobilisation conséquente des ressources aussi bien humaines, matérielles que financières. Le diagnostic a révélé une faible affectation des ressources humaines spécialisées dans les structures de production, un faible équipement et une dotation financière en **deçà des moyens nécessaires pour l'encreage d'une culture statistique** dans le département. Le renforcement et **l'affectation adéquate de ces ressources** demeurent ainsi un défi majeur que le Plan stratégique devra relever.

✓ **Moderniser la production, la diffusion et l'archivage des statistiques culturelles et touristiques**

La production statistique actuelle du ministère est partielle et insuffisamment désagrégée au niveau des sous composantes, ce qui ne permet pas une bonne connaissance des opportunités offertes par le secteur. **L'amélioration de la qualité de la production statistique passe par l'adoption de nouvelles techniques et méthodes de production.** Le défi à relever **est de doter les structures d'outils modernes de production, de diffusion et d'archivage** des données statistiques.

✓ *Améliorer la coordination et l'organisation du système de production statistique culturelle et touristique*

Le diagnostic a révélé **l'intervention de plusieurs structures dans la chaîne de production des statistiques culturelles et touristiques.** Cette multiplicité **d'acteurs, en l'absence d'un** cadre formel de coordination des interventions, handicape **l'efficacité** des actions. Il est nécessaire de mettre en place un dispositif cohérent et dynamique de production statistique.

II. LES ELEMENTS DE LA STRATEGIE

2.1. Les fondements

Le plan stratégique de développement statistique de la culture et du tourisme tire ses fondements des documents de références nationaux, régionaux et internationaux.

2.1.1. Au niveau international et régional

Au niveau international et régional, le plan stratégique de développement statistique de la culture et du tourisme tire son fondement du **Cadre des statistiques culturelles de l'UNESCO, des recommandions internationales sur les statistiques du tourisme (RIST, 2008)**, de la charte africaine de la statistique, du Programme statistique régional (PRS 2006-2010) et aussi des politiques communes de la culture et du tourisme, de la Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT 2018-2020).

2.1.1.1. Cadre des statistiques culturelles

Le cadre des statistiques culturelles, adopté par les pays membres de l'UNESCO en 1986, accorde une attention particulière aux statistiques culturelles. Il définit la méthodologie et les règles en la matière. Pour mieux prendre en compte la dimension économique **dans les politiques et programmes culturels, l'UNESCO a procédé en 2009 à l'actualisation du cadre de 1986.** Ce cadre révisé, présente entre autres une base et une méthodologie conceptuelles qui permettent la production et la diffusion des **statistiques culturelles comparables à l'échelle internationale.**

2.1.1.2. Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme (RIST, 2008)

Au regard de l'importance du tourisme dans l'économie et en vue de disposer des statistiques fiables pour la prise de décisions, la Commission de statistique du Secrétariat de l'ONU a procédé à la formulation d'une série de recommandations. Initiées en 1993, les différentes recommandations ont été révisées et consignées en 2008 dans un document intitulé « *Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme* », suite à une décision prise lors de sa trente-cinquième session en 2004. Ces recommandations visent entre autres le renforcement des bases méthodologiques et opérationnelles en matière de production des statistiques touristiques au sein de chaque pays membre.

2.1.1.3. Charte africaine de la statistique

Adoptée en février 2009 et ratifiée par le Burkina Faso en 2013, la charte africaine de la statistique, se veut être **un cadre d'orientation pour le développement** des statistiques sur le continent africain et un outil de plaidoyer. **Elle vise entre autres à contribuer à l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données statistiques, au renforcement de la coordination des activités statistiques et à l'harmonisation des interventions des partenaires.** Elle vise également le renforcement des capacités institutionnelles des structures statistiques **africaines en assurant leur autonomie de fonctionnement et en veillant à ce qu'elles disposent des ressources humaines, matérielles et financières adéquates.**

2.1.1.4. Programme statistique régional (PSR 2006-2010)

En juillet 1996, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA ont adopté une politique régionale qui a abouti à la mise en place d'un Programme statistique régional (PSR 2015-2020) dont l'objectif est de créer des conditions nécessaires à la production et à la diffusion, au niveau de chaque pays de la région, d'un minimum d'informations statistiques utiles à la prise de décision.

2.1.2. Au niveau national

Au niveau national, la Constitution, le Schéma directeur de la statistique (SDS), le PNDES, la Stratégie nationale de la culture et du tourisme 2018-2027.

2.1.2.1. Constitution

La Constitution burkinabè prône en son article 8 l'accès à l'information comme un droit fondamental. Pour satisfaire à cette exigence, la disponibilité de l'information statistique culturelle et touristique s'avère un élément important d'autant que la culture se veut être une expression de l'identité d'une communauté, d'une nation.

2.1.2.2. Schéma directeur de la statistique

Le schéma directeur de la statistique est un document cadre qui oriente les activités statistiques du système statistique national. Sa version 2016-2020, constituant la troisième version, accorde une place aux statistiques culturelles et touristiques. Le présent PSD-SCT **s'intègre au schéma directeur de la statistique et y tire donc son fondement.**

2.1.2.3. Plan national de développement économique et social

Le PNDES 2016-2020 consacre en son axe 3 « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », un regard particulier sur les domaines de la culture et du tourisme perçus comme des secteurs **porteurs de l'économie nationale. L'un des effets attendus de l'objectif stratégique 2 « développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents » de cet axe est relatif à l'amélioration de la contribution des industries culturelles et touristiques à l'économie nationale. La mesure de**

cette contribution ne peut **se faire en l'absence de statistiques fiables et exhaustives dans les domaines de la culture et du tourisme.**

2.1.2.4. Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT)

La stratégie nationale de la culture et du tourisme (2018-2020), fondée sur la Politique sectorielle de la culture, du tourisme des sports et des loisirs (PS-CSL), accorde en son axe 1 intitulé « Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles dans les domaines de la culture et tourisme » une place importante au développement **des statistiques dans le secteur. L'effet attendu y afférent** « les statistiques fiables et adaptées aux besoins de la culture et du tourisme sont fournies » impose au secteur de renforcer le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion de données **statistiques permettant de mettre en place un système d'information statistique performant et fiable en vue d'orienter la prise de décision stratégique pour un meilleur investissement.**

2.2. La vision

La vision du PSDSCT est : « **A l'horizon 2022, la culture et le tourisme disposent d'un système statistique moderne et performant, intégré au Système statistique national qui fournit dans les délais, des données exhaustives, fiables et accessibles aux utilisateurs** ».

2.3. Les principes directeurs

Six (06) **principes essentiels guident la mise en œuvre du PSD-SCT** : le professionnalisme, la transparence, **le partenariat, l'innovation**, la performance et la subsidiarité.

Le Professionnalisme implique le respect des engagements envers les utilisateurs et les partenaires, le maintien des compétences à jour ainsi que le respect des codes déontologiques et éthiques. Il constitue donc une valeur cardinale qui doit guider la production des statistiques fiables.

La Transparence requiert la responsabilisation en matière de gestion financière et la large diffusion des **objectifs et actions menées ainsi que l'utilisation des ressources. Le respect de ce principe est indispensable à la production efficace et efficiente des statistiques culturelles et touristiques.**

Le partenariat suppose une **synergie d'actions entre les PTF et les acteurs internes et externes en vue de l'atteinte des objectifs de développement fixés. Ainsi, le renforcement du partenariat constitue une condition sine qua non pour une meilleure production de données statistiques.**

L'innovation sous-entend la **quête permanente de l'efficacité à travers l'amélioration des procédés à chaque niveau de la chaîne de production statistique. Il est donc impératif de s'approprier les nouvelles méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques. Il s'agit aussi de veiller à une meilleure désagrégation de données en fonction des besoins spécifiques des utilisateurs.**

La performance **s'analyse en termes d'efficacité et d'efficience. La quête de la performance se traduit par un sens élevé du travail bien fait et de l'esprit d'équipe. Ce principe permet d'améliorer continûment la qualité, la pertinence et la cohérence des productions statistiques.**

La subsidiarité implique que **la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Ce principe se traduit par la définition et la responsabilisation des parties prenantes dans la coordination, la gestion, l'exécution et le contrôle des actions en matière de production et diffusion des statistiques.**

2.4. Objectifs (global et spécifiques)

OG : Fournir des statistiques fiables et adaptées aux besoins des utilisateurs et du développement de la culture et du tourisme.

Pour ce faire, le PSD-SCT définit les différentes orientations stratégiques à adopter assorties d'un ensemble d'actions à mettre en œuvre.

Impacts attendus :

- ✓ Des statistiques fiables et adaptées aux besoins de la culture et du tourisme sont fournies

2.5. Les orientations stratégiques

AXE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE DE LA CULTURE ET DU TOURISME

OS 1 : Renforcer les structures spécifiques de production statistique, en moyens humains, matériels et financiers adéquats.

OS 2 : Développer la culture statistique dans les autres structures publiques et privées.

Effets attendus :

- ✓ Toutes les structures renforcées produisent régulièrement des statistiques ;
- ✓ La qualité des informations statistiques est améliorée ;
- ✓ La visibilité des performances de chaque filière est améliorée.

Indicateur d'effet 1 : Taux d'exécution des activités statistiques programmées.

Indicateur d'effet 2 : Proportion des structures fournissant régulièrement des données statistiques exhaustives

Indicateur d'effet 3 : taux de satisfaction des utilisateurs sur la qualité des statistiques culturelles et touristiques.

Taux de progression des structures privées fournissant régulièrement des données statistiques exhaustives

Proportion des filières disposant de données exhaustives

Proportion des provinces disposant des données statistiques sur la culture et le tourisme

Action 1 : Renforcement des compétences et des effectifs des structures de production statistique

Action 2 : Renforcement des capacités matérielles et financières des structures de production statistique

Action 3 : Soutien à la production statistique dans les autres structures du MCAT et du privé

AXE 2 : MODERNISATION DE LA PRODUCTION, DE LA DIFFUSION ET DE L'ARCHIVAGE DES STATISTIQUES CULTURELLES ET TOURISTIQUES.

L'amélioration de la qualité de la production statistique passe par l'adoption de nouvelles techniques et méthodes de production basées sur l'utilisation des outils modernes de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques. L'objectif stratégique visé par cet axe est de produire des données fiables, désagrégées et exhaustives, accessibles aux utilisateurs.

OS 1 : Renforcer la production de données fiables, désagrégées et exhaustives, accessibles aux utilisateurs

Effets attendus :

- ✓ La fiabilité de la base de données statistiques culturelles et touristiques est améliorée ;
- ✓ **L'exhaustivité de la base de données statistiques** culturelles et touristiques est effective ;
- ✓ Les utilisateurs ont facilement accès aux informations statistiques ;

Indicateur d'effet 1 : proportion de sous composantes de la culture et tourisme fournissant des données exhaustives

Indicateur d'effet 2 : taux de satisfaction des utilisateurs sur la fiabilité des données statistiques culturelles et touristiques

Indicateur d'effet 3 : taux de satisfaction des utilisateurs sur l'exhaustivité des données statistiques culturelles et touristiques

Indicateur d'effet 4 : taux de diffusion des documents statistiques

Les actions prioritaires retenues pour parvenir à cet objectif sont :

Action 1 : **Modernisation de la collecte, du traitement et l'analyse des données statistiques**

Action 2 : Renforcement de la production des données statistiques en quantité et en qualité

Action 3 : Amélioration de la diffusion des données statistiques

AXE 3 : **AMELIORATION DE LA COORDINATION ET DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE CULTURELLE ET TOURISTIQUE**

En dépit de l'existence d'un cadre juridique régissant le fonctionnement du système de production statistique culturelle et touristique, **force est de reconnaître qu'il existe au niveau du** département de la culture et du tourisme, une faiblesse de la **coordination d'une part entre les acteurs** internes du département, **et d'autre part** entre le département et les autres acteurs. Cette insuffisante coordination ne permet pas une meilleure captation des informations statistiques culturelles et touristiques pour leur intégration dans le Système statistique national. Pour ce faire les objectifs spécifiques suivants sont poursuivis :

OS 1 : Renforcer la collaboration en matière de production statistique avec les structures partenaires

OS 2 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique de production statistique

Effets attendus :

- ✓ Les indicateurs liés au secteur de la culture et du tourisme sont davantage pris en compte dans les productions statistiques des ministères et institutions partenaires ;
- ✓ **L'efficacité et l'efficience** du système de production statistique sont renforcées ;
- ✓ La contribution des acteurs non étatiques (privés et associations) à la production statistique est améliorée.

Indicateur d'effet 1 : Proportion des ministères et institutions produisant des données intéressant la culture et le tourisme

Indicateur d'effet 2 : Proportion des acteurs non étatiques fournissant des données statistiques exhaustives

Indicateur d'effet 3 : Proportion des indicateurs de performance du secteur renseignés

Action 1 : Renforcement du cadre organisationnel et juridique

Action 2 : Renforcement des cadres de concertations entre les structures

Action 3 : Renforcement de la coopération

2.6. Financement de la stratégie

Le financement du Plan stratégique de développement statistique de la culture et du tourisme sera assuré par **le budget de l'Etat et les ressources des PTF.**

Le coût estimatif du plan est de 912 000 000 de FCFA.

III. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE ET MECANISME DE SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATEGIE **DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

Le PSD-SCT sera opérationnalisé à travers des instruments soutenus par divers acteurs et un dispositif de mise en œuvre.

3.1. Instruments de mise en œuvre

Le PSD-SCT sera mis en œuvre à travers un Plan d'Actions sur la période 2018-2022, des Plans de Travail Annuels (PTA), les outils de reporting et d'évaluation (le cadre de mesure des rendements, les rapports d'activités trimestriels, et les rapports de performance) et un plan de communication opérationnel.

3.1.1. Le Plan d'actions

Le plan d'actions décline les objectifs stratégiques du PSD-SCT en actions et en activités. Il prendra la forme de plans triennaux glissants sur la période 2018-2022. Ainsi, à partir de la vision du PSDSCT, ce plan d'actions identifiera et portera toutes les transformations à opérer afin de disposer des statistiques fiables et adaptées aux besoins de la culture et du tourisme à l'horizon 2022.

3.1.2. Les Plans de travail annuels

Les Plans de travail annuels sont les tranches annuelles des plans d'actions. Ils constituent un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre des objectifs du PSDSCT.

Les Plans de travail annuels seront élaborés suivant un canevas qui permet d'appréhender les objectifs spécifiques, les résultats attendus, le chronogramme annuel de mise en œuvre, les indicateurs, les cibles, les montants prévisionnels des activités et les sources de financement.

3.1.3. Les outils de reporting et d'évaluation

Les outils de reporting seront le cadre de mesure des rendements, les rapports d'activités trimestriels et les rapports de performance. Ils permettront de suivre et d'évaluer les performances atteintes au cours de la période.

3.1.4. Le plan de communication opérationnel

L'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre du PSD-SCT (Etat, Collectivités territoriales, OSC, secteur privé et PTF) permettra d'assurer une participation et une responsabilisation réelles. Elle se fera à travers une communication efficace bâtie autour d'un plan de communication opérationnel assurant la visibilité des actions de développement de statistiques culturelles et touristiques.

3.2. Les acteurs de mise en œuvre

Les structures étatiques, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé ainsi que les organisations de la société civile constituent les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du PSD-SCT.

3.2.1. L'Etat

A travers ses structures centrales et déconcentrées, l'Etat a la charge de produire les statistiques culturelles et touristiques en prenant les dispositions qui s'imposent. A cet effet, il lui revient notamment le rôle central de mobilisation et d'affectation des ressources humaines, financières et matérielles.

3.2.2. Les Collectivités territoriales

Les 13 régions et les 351 communes du pays héritent des compétences transférées en matière de culture et de tourisme. Leur rôle s'articule autour de la participation à la production des statistiques culturelles et touristiques à travers la collecte et la transmission des données statistiques aux structures déconcentrées du MCAT.

3.2.3. Les partenaires techniques et financiers

L'appui technique et financier des PTF est attendu dans la mise en œuvre du PSD-SCT. A ce titre, leur rôle est important dans le développement du système de statistique culturelle et touristique, notamment le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs impliqués dans la production des dites statistiques.

3.2.4. Le secteur privé et associatif

Il participe à la mise en œuvre des programmes d'activités du PSD-SCT. Son apport à la production des statistiques culturelles et touristiques peut être consolidé à travers la collecte et la fourniture des données statistiques fiables dans leurs domaines de compétence.

3.3. Le dispositif de mise en œuvre

3.3.1. Les organes

Les organes de mise en œuvre et de suivi évaluation du PSD-SCT sont de deux ordres : le Comité de pilotage et le secrétariat technique.

Le Comité de pilotage **est l'organe suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation** du PSD-SCT. Il est placé sous la présidence du Secrétaire général du MCAT et sous la vice-présidence du Responsable du Programme Pilotage.

Les membres statutaires du Comité de pilotage sont les premiers responsables des structures centrales et déconcentrées des départements ministériels intervenant dans le domaine de statistiques culturelles et touristiques, les représentants des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des PTF et de toute personne physique ou morale, au regard de son expertise, en tant qu'observateur.

Il est chargé d'orienter et de coordonner la mise en œuvre du plan d'actions du PSD-SCT ; d'examiner et d'adopter les rapports de performance du PSD-SCT et de formuler les recommandations nécessaires pour la bonne mise en œuvre du PSD-SCT.

Le secrétariat technique **assiste le comité de pilotage dans sa mission. Il assure l'animation et la coordination** technique du dispositif de suivi-évaluation du PSD-SCT.

Le secrétariat technique élabore tous les documents techniques à soumettre au comité de pilotage. Dans la **mise en œuvre du PSD-SCT**, le secrétariat technique sera assuré par le groupe thématique du Programme Pilotage et soutien aux services, placé sous la présidence du Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS).

La composition et les attributions de ces organes seront précisées par un arrêté ministériel.

3.3.2. Les instances

Les instances de mise en œuvre sont les sessions du Comité de pilotage et les réunions du Groupe Thématique du Programme pilotage et Soutien aux services.

– *Les sessions du Comité de pilotage*

Les sessions ordinaires du comité de pilotage consisteront en l'adoption des plans de travail annuels et en l'examen des rapports d'activités annuels.

– *Les réunions du Groupe Thématique du Programme Pilotage et soutien aux services*

Les réunions techniques du GT Programme Pilotage consistent en des séances de collecte, de traitement et de production des données relatives aux statistiques culturelles et touristiques.

Les périodes des différentes sessions et réunions seront précisées par des arrêtés ministériels.

3.4. Budget et mécanisme de financement

La stratégie de financement du PSD-SCT a été élaborée à partir des besoins des utilisateurs en données statistiques et déclinée en objectifs stratégiques. Les produits et les activités des trois axes stratégiques du PSD-SCT figurent dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation efficiente du coût du PSD-SCT constitue l'une des étapes cruciales pour une bonne réussite de sa mise en œuvre. Ainsi, les axes stratégiques issus des résultats de la phase diagnostique du PSD-SCT, englobent les produits et les activités qui visent l'atteinte des résultats comptés.

Pour assurer la mise en œuvre du PSD-SCT, une enveloppe globale d'un montant estimé à 912 millions de FCFA, devrait être mobilisée sur la période 2018-2022. La moitié de cette enveloppe globale est prévue d'être mobilisée par l'Etat (40%) et les PTF (10%), l'autre moitié est à rechercher.

Ce coût total indicatif est détaillé comme suit selon les différentes composantes du Plan de financement.

(En million de FCFA)

Axe	Total	Etat	PTF	A rechercher
Axe 1	266 500	106 600	26 650	133 250
Axe 2	557 500	223 000	55 750	278 750
Axe 3	88 000	35 200	8 800	44 000
Total	912 000	364 800	91 200	456 000
Part	100%	40%	10%	50%

À cette fin, des outils et des instruments financiers spécifiques dans le domaine du renforcement des capacités **en lien avec les statistiques culturelles et touristiques sont disponibles (ex : l'aide aux projets, l'aide budgétaire, les fonds de développement des statistiques du PAGPS, les instruments financiers spécifiques gérés par l'UNESCO, l'UEMOA et l'UE etc.).**

IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Le risque **est un obstacle potentiel qui entrave la réalisation d'un objectif, d'une action ou d'une activité. Dans le cadre la mise en œuvre du PSD-SCT, la non adhésion des organisations professionnelles partenaires et des structures privées, la faible mobilisation des ressources financières, la faible crédibilité de certaines sources de collecte, la méconnaissance des enjeux de la culture et du tourisme et l'instabilité institutionnelle sont identifiés** comme des risques majeurs.

4.1. La non adhésion des organisations professionnelles partenaires et des structures privées

La mise en œuvre réussie du PSD-SCT recommande une synergie d'actions de la part de tous les acteurs de la culture et du tourisme. Les organisations professionnelles partenaires et des structures privées ont un rôle primordial à jouer dans l'atteinte des objectifs que la présente stratégie s'est fixée. La non adhésion de ces acteurs est un risque notoire qui impact sur l'atteinte des résultats escomptés.

Pour l'atténuation de ce risque, des actions de sensibilisation pour une meilleure appropriation du PSD-SCT, de **formation, de communication et de partenariat s'avèrent nécessaires.**

4.2. La faible mobilisation des ressources

Les ressources humaines, matérielles et financières sont indispensables **à l'atteinte des objectifs du PSD-SCT. La faible mobilisation des ressources financières entraine des effets négatifs sur les résultats escomptés. Des mesures visant à disposer de ressources humaines en nombre suffisant et en qualité, des ressources matérielles, logistiques et infrastructurelles ainsi qu'à mobiliser des moyens** financiers conséquents à travers la coopération bilatérale, multilatérale, sud-sud, constituent des solutions palliatives à ce risque.

4.3. La faible crédibilité de certaines sources de collecte

L'un des effets attendus du présent plan stratégique de développement des statistiques culturelles et touristiques est que les nouvelles bases de données créées sur les statistiques culturelles et touristiques soient plus crédibles. Pour y parvenir les sources de collecte doivent être aussi crédibles.

Les chances d'atteinte de cet effet tiennent à la bonne volonté de l'ensemble des acteurs à fournir les données réelles et les sources sûres de collectes des informations existantes à leur niveau.

L'appropriation de la stratégie par les différents acteurs des domaines de la culture et du tourisme à travers des concertations et des dialogues, l'engagement des acteurs par le biais d'un code de transparence dans la fourniture et l'utilisation des données statistiques s'avèrent indispensables à l'atteinte des résultats attendus.

4.4. La méconnaissance des enjeux de la culture et du tourisme

La non prise en compte des données de la culture et du tourisme dans les productions statistiques des ministères et institutions partenaires est le signe d'une méconnaissance des enjeux de ces secteurs. Cette situation a des corollaires sur la coordination et l'organisation du système de production des statistiques culturelles et touristiques et affecte négativement les résultats escomptés.

Des plaidoyers, des actions de sensibilisation et de partenariat sont importants pour l'atteinte de l'objectif fixé.

4.5. L'instabilité institutionnelle

L'instabilité institutionnelle peut se caractériser dans le contexte actuel par des multiples changements à la tête du département dans un certain laps de temps. Elle peut se caractériser également par le détachement d'un des programmes budgétaires spécifiques du département (programme culture ou programme tourisme). C'est cette dernière forme d'instabilité qui est susceptible de compromettre la mise en œuvre intégrale du plan stratégique de développement des statistiques culturelles et touristiques.

ANNEXE 1: Cadre logique du Plan stratégique de développement des Statistiques de la culture et du tourisme

Impacts au niveau national

Intitulé du référentiel sectoriel :	Politique sectorielle « Culture, sports et loisirs »
Impact escompté (référentiel national) :	L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an
Contribution de la PS à l'impact (OG_PS)	<i>Développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée qui participent au renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du Burkina Faso</i>
Impacts escomptés de la PS	<ul style="list-style-type: none"> • La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée ; • La contribution du secteur à l'épanouissement de la population et à la cohésion sociale est améliorée ; • La contribution du secteur au rayonnement international du Burkina Faso est renforcée.

Impacts au niveau sectoriel

Objectif Global du PSD-SCT (objectif stratégique de la SNCT) : Fournir des statistiques fiables et adaptées aux besoins des utilisateurs et du développement de la culture et du tourisme.						
Impact PSD-SCT (Effet attendu dans la SNCT) : La gouvernance du secteur et la compétitivité des entreprises de la culture et du tourisme sont améliorées						
Code	Indicateurs d'impacts	Valeurs de référence	Cibles finales SNCT	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
	Taux de satisfaction des organisations professionnelles des prestations de l'administration publique	ND	50%	Rapport d'enquête ou de sondage	DGESS	Faible adhésion des acteurs
	Taux de progression annuelle du nombre d'entreprises exportatrices de produits culturels burkinabè à l'étranger	ND	3%	✓ Rapport d'activités DPICC Annuaire statistique DGESS	DPICC/DGA/DGESS	<ul style="list-style-type: none"> - Non applicabilité des textes - Non adhésion des acteurs - Le non reversement des droits perçus à l'étranger par les sociétés étrangères - Les entraves à la libre circulation des personnes et des biens - Dégradation du climat social et sécuritaire - Crises sanitaire, économique, politique, etc. - Faible adhésion des partenaires et des populations cibles
	Taux de progression annuelle des emplois touristiques	ND	5%	Rapport d'enquête	OBSTOUR/MCAT	

Effets PSD-SCT

AXE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE DE LA CULTURE ET DU TOURISME						
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les structures spécifiques de production statistique, en moyens humains, matériels et financiers adéquats						
EA 1.1.1: Toutes les structures renforcées produisent régulièrement des statistiques						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales PSD (2022)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 1.1.1.1	Taux d'exécution des activités statistiques programmées par le MCAT	75%	90%	Rapport d'activités annuel du MCAT	DGESS	- Non adhésion des organisations professionnelles partenaires - Faible mobilisation des ressources financières
Objectif stratégique 1.2 : Développer la culture statistique dans les autres structures publiques et privées						
EA 1.1.2 : La qualité des informations statistiques est améliorée						
I.E 1.1.2.1	Taux de progression des structures privées fournissant régulièrement des données statistiques exhaustives	22%	88%	Annuaire et tableaux de bord	DGESS OBSTOUR	- Non adhésion des organisations professionnelles partenaires
I.E 1.1.2.2	Taux de satisfaction des utilisateurs sur la qualité des statistiques culturelles et touristiques.	ND	75%	Rapport d'enquête	DGESS	
EA 1.1.3 : La visibilité des performances de chaque filière est améliorée.						
I.E 1.1.3.1	Proportion des filières disposant de données exhaustives	0%	60%	Annuaire	DGESS	- Non adhésion des structures privées - Faible niveau de structuration des acteurs à la base
I.E 1.1.3.2	Proportion des provinces disposant des données exhaustives sur la culture et le tourisme	ND	100%	Rapport d'activités des DPCAT	DRCAT	
AXE 2 : MODERNISATION DE LA PRODUCTION, DE LA DIFFUSION ET DE L'ARCHIVAGE DES STATISTIQUES CULTURELLES ET TOURISTIQUES						
Objectif stratégique 2.1 : Produire des données fiables, désagrégées et exhaustives, accessibles aux utilisateurs						
EA 2.2.1 : La fiabilité des bases de données statistiques culturelles et touristiques est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales PSD (2022)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 2.2.1.1	Taux de satisfaction des utilisateurs sur la fiabilité des données statistiques culturelles et touristiques	ND	95%	Rapport d'enquête	DGESS	-La faible crédibilité de certaines sources de collecte
EA 2.2.2 : L'exhaustivité de la base de données statistiques culturelles et touristiques est effective						

I.E 2.2.2.1	Taux de satisfaction des utilisateurs sur l'exhaustivité des données statistiques culturelles et touristiques	ND	60%	Rapport d'enquête	DGESS	- Faible adhésion des acteurs privés
<i>EA 2.2.3. : Les utilisateurs ont facilement accès aux informations statistiques</i>						
I.E 2.2.3.1	Taux de diffusion des documents physiques de statistiques	90%	100%	Bordereau d'envoi Cahier de transmission	DGESS OBSTOUR	Néant
AXE 3 : AMELIORATION DE LA COORDINATION ET DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE CULTURELLE ET TOURISTIQUE						
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1 : Renforcer la collaboration en matière de production statistique avec les structures partenaires						
<i>EA 3.1.1. La contribution des acteurs non étatiques (privés et associations) à la production statistique est améliorée</i>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2017)	Cibles finales PSD (2022)		Responsables	Hypothèses / Risques
I.E 3.1.1.1	Taux de progression des acteurs non étatiques fournissant des données statistiques exhaustives	3%	5%	Annuaire statistique	DGESS OBSTOUR	-Faible adhésion des acteurs privés
<i>EA 3.1.2 : Les indicateurs liés au secteur de la culture et du tourisme sont davantage pris en compte dans les productions statistiques des ministères et institutions partenaires</i>						
I.E 3.1.2.1	Proportion des ministères et institutions produisant des données intéressant la culture et le tourisme	50%	75%	Annuaire statistique	DGESS OBSTOUR	-Méconnaissance des enjeux de la culture et du tourisme
Objectif stratégique 3.2 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique de production statistique						
<i>EA 3.2.1. L'efficacité et l'efficience du système de production statistique sont renforcées</i>						
I.E 3.2.1.1	Proportion des indicateurs de performance du secteur renseignés	50%	100%	Rapport de performance	DGESS OBSTOUR	-Instabilité institutionnelle

ANNEXE 2: Plan d'actions 2018-2022 (en Milliers de FCFA)

Intitulé du plan d'actions :				Plan d'actions du PSD-SCT																	
Intitulé du référentiel Ministériel :				Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT)																	
Impact escompté du PSD-SCT :				La gouvernance du secteur et la compétitivité des entreprises de la culture et du tourisme sont améliorées																	
AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE DE LA CULTURE ET DU TOURISME																					
Objectif stratégique 1.1 : Renforcer les structures spécifiques de production statistique, en moyens humains, matériels et financiers adéquats																					
Actions/activités	Résultats/Produits attendus	Indicateurs	Responsables	Source de financement	Valeurs de référence 2017	Cibles					Programmation physique					Programmation financière					Coût total
						2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
Action 1.1.1 : Renforcement des compétences et des effectifs des structures de production statistique																					
Activité 1.1.1.1 : Faire le plaidoyer en vue d'une mise à la disposition des structures de production statistique du MCAT des profils spécifiques (Ingénieurs statisticiens, adjoints statisticiens, informaticiens)	Des agents spécialisés (Ingénieurs statisticiens, adjoints statisticiens, informaticiens) sont mis à la disposition du MCAT	Nombre de cadres de concertation tenu	DRH	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Activité 1.1.1.2 : Mettre à la disposition des structures de production statistique du MCAT du personnel en nombre et en qualité	9 agents formés en statistique et 2 informaticiens sont mis à la disposition des structures de production statistique	Nombre d'agents mis à la disposition des structures de production statistique	DRH	Budget de l'Etat	ND	1	2	3	3	2	x	x	x	x	x	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Activité 1.1.1.3: Appuyer la formation des agents en statistique dans des écoles spécialisées de formation	Un module en statistique est dispensé dans les filières culture et tourisme de l'ENAM	Nombre de disciplines du module dispensé	DRH/DGFR	Budget de l'Etat	ND	-	2	2	3	3	x	x	x	x	x	-	500	500	750	750	2 500

Activité 1.1.1.4 : organiser des sessions de formations en technique d'enquête/sondage pour l'élaboration des documents statistiques du MCAT (Compte satellite du tourisme BICD, ...)	Cinq (5) sessions de formation en technique d'enquête/sondage sont organisés	Nombre de sessions organisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Activité 1.1.1.5 : organiser des sessions de formation sur les techniques de collecte de données statistiques culturelles et touristiques	Cinq (5) sessions de formation sur les techniques de collecte de données statistiques culturelles et touristiques sont organisées	Nombre de sessions organisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	1	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Activité 1.1.1.6 : organiser des sessions de formation en technique d'analyse et de traitement des données statistiques culturelles et touristiques	Cinq (5) sessions de formation en technique d'analyse et de traitement des données statistiques culturelles et touristiques	Nombre de sessions organisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Activité 1.1.1.7 : introduire les modules statistiques dans toutes les filières culturelles et touristiques des écoles de formation professionnelle.	Des modules statistiques sont dispensés dans toutes les écoles de formation professionnelle de la Culture et du Tourisme	Nombre d'écoles professionnelles ayant introduit des modules statistiques	DGFR/DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1	2	2	3	3	x	x	x	x	x	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Action 1.1.2 : Renforcement des capacités matérielles et financières des structures de production statistique

Activité 1.1.2.1 : Doter les structures de production statistique du MCAT en matériels informatiques et de reprographies (ordinateurs complet, photocopieuses, connexion internet, disques durs externes, clé USB...) en quantité et en qualité	Les structures de production statistique sont suffisamment dotées en matériel informatique et de reprographie	Proportion des structures dotées en matériel informatique et de reprographie	DMP/DAF/DGE SS	Budget de l'Etat/PT F (PAGPS)	ND	50%	65%	70%	75%	80%	x	x	x	x	x	20 000	25 000	30 000	35 000	40 000	105 000
Activité 1.1.2.2 : Equiper les structures spécifiques de production statistique en matériels roulants performants. (Véhicule, moto...)	Les structures spécifiques de production statistique disposent de véhicules Pick up pour assurer la collecte de données	Nombre de véhicules affectés aux structures spécifiques de production statistique	DMP/DAF/DGE SS	Budget de l'Etat/PT F (PAGPS)	ND	-	1	-	1	1	x	x	x	x	x	-	25 000	-	25 000	25 000	50 000
Activité 1.1.2.3 : Doter les structures spécifiques de production de bureaux adéquats et suffisants	Les structures spécifiques de production statistique disposent suffisamment de bureaux	Nombre de bureaux mis à la disposition des structures	Cabinet MCAT/MINEFID	Budget de l'Etat	12	12	13	14	15	16	x	x	x	x	x	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Activité 1.1.2.4 : Mobiliser des financements auprès des PTF pour la production statistique	Les PTF participent à hauteur de 20% au financement des activités statistiques	Part des PTF dans le financement de la production statistique	DGESS/OBSTOUR/DCAJ	Budget de l'Etat/PT F	ND	5%	10%	15%	17%	20%	x	x	x	x	x	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	6 000
Activité 1.1.2.5 : Doter les structures spécifiques de production statistiques de budget conséquent	La DGESS et OBSTOUR disposent d'un budget conséquent pour la production statistique	Part du budget des structures spécifiques dans le budget du MCAT	Cabinet/DAF	Budget de l'Etat	11,2%	12%	13%	14%	15%	16%	x	x	x	x	x	PM	PM	PM	PM	PM	PM

Total OS1.1 (1)																	32 000	62 500	42 500	72 750	77 750	213 500
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : Développer la culture statistique dans les autres structures publiques et privées																						
Action 1.2.1 : Soutien à la production statistique dans les autres structures du MCAT et du privé																						
Activité 1.2.1.1 : Organiser des sessions de sensibilisation sur les statistiques culturelles et touristiques	Cinq (5) sessions de formations sont organisées sur les statistiques culturelles et touristiques	Nombre de sessions de sensibilisation organisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	
Activité 1.2.1.2 : organiser des sessions de formation sur les techniques de collecte de données statistiques culturelles et touristiques	Cinq (5) sessions de formation sur les techniques de collecte de données statistiques culturelles et touristiques sont organisés	Nombre de sessions organisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	1	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	
Activité 1.2.1.3 : organiser des sessions de formation en technique d'analyse et de traitement des données statistiques culturelles et touristiques	Cinq (5) sessions de formation en technique d'analyse et de traitement des données statistiques culturelles et touristiques	Nombre de sessions organisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	
Activité 1.2.1.4 : Appuyer la formalisation des cadres de production statistique au sein des autres structures de MCAT	Quatre (4) structures du MCAT sont appuyées par DGESS et OBSTOUR pour la formalisation des cadres de production statistique	Nombre de cadres formalisé	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND		1	1	1	1		x	x	x	x		1 000	1 000	1 000	1 000	4 000	

Activité 2.1.1.5 : Acquérir des outils modernes de collecte de données	Des outils modernes de collecte de données sont acquis	Nombre d'outils	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Activité 2.1.1.6 : Assurer la production courante des statistiques	La production courante des statistiques est assurée	Taux de production des activités courante des statistiques	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	60%	65%	75%	80%	90%	95%	x	x	x	x	x	50 000	75 000	80 000	85 000	100 000	390 000
Activité 2.1.1.7 : Poursuivre le processus de mise en place du compte satellite du tourisme (CST)	Un (1) compte satellite du tourisme (CST) est mis en place	Existence du compte satellite de tourisme	OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	1					x					25 000					25 000
Activité 2.1.1.8 : Poursuivre le processus de mise en place des IUCD	Des IUCD sont mis en place	Nombre d'IUCD mis en place	DGESS	Budget de l'Etat	ND	5	7	9	11	12	x	x	x	x	x	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	10 000
Activité 2.1.1.9 : Faire des plaidoyers pour la prise en compte des statistiques culturelles et touristiques dans les enquêtes nationales	Les indicateurs macroéconomiques du secteur culturel et touristique sont pris en compte dans les enquêtes nationales	Nombre d'indicateur pris en compte	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	0	2	2				x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-
Action 2.1.2 : Renforcement de la production des données statistiques en quantité et en qualité																					
Activité 2.1.2.1 : Identifier les besoins en statistique culturelle et touristique non couverts	Les besoins en statistique culturelle et touristique non couverts sont identifiés	Proportion des besoins en statistiques couverts	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	65%	70%	80%	85%	90%	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-
Activité 2.1.2.2 : Elaborer des méthodologies de collecte, de traitement et d'analyse de données pour les	Des méthodologies de collecte, de traitement et d'analyse de données pour les	Proportions des méthodologies élaborées	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND	65%	70%	80%	85%	90%	x	x	x	x	x	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000

données pour les besoins exprimés	besoins exprimés sont élaborés																				
Activité 2.1.2.3 : Elargir le champ de collecte des données statistiques culturelles et touristiques	Des nouveaux tableaux sont insérés dans l'annuaire statistique du MCAT	Nombre de tableaux	DGESS/OBSTO UR	Budget de l'Etat	ND	-	5	5	5	5		x	x	x	x		6 000	6 000	6 000	6 000	24 000
Action 2.1.3 : Amélioration de la diffusion et de l'archivage des données statistiques																					
Activité 2.1.3.1 : Créer une base de données web pour la diffusion des productions statistiques	Une (1) base de données web pour la diffusion des productions statistiques est créée	Existence de la base	DGESS/OBSTO UR/DSI	Budget de l'Etat	ND		1						x				10 000				10 000
Activité 2.1.3.2 : Elaborer un plan de diffusion des statistiques culturelle et touristique	Un (1) plan de diffusion est élaboré	Existence du plan	DGESS/OBSTO UR/DCPM	Budget de l'Etat	ND	1							x				1 000				1 000
Activité 2.1.3.3 : Vulgariser les résultats des données statistiques des différentes enquêtes par des canaux de diffusion	Les résultats des données statistiques des différentes enquêtes sont vulgarisés par des canaux de diffusion	Nombre de canaux créés	DGESS/OBSTO UR/DCPM	Budget de l'Etat	ND	1	1	1	1				x	x	x	x	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Activité 2.1.3.4 : Mettre en place un système d'archivage des productions statistiques	Un (1) système d'archivage des productions statistiques est mis en place	Existence du système	DGESS/OBSTO UR	Budget de l'Etat	ND		1							x			2 500				2 500
TOTAL AXE 2																89 000	132 500	100 500	115 500	120 000	557 500
AXE STRATEGIQUE 3 : AMELIORATION DE LA COORDINATION ET DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE PRODUCTION STATISTIQUE CULTURELLE ET TOURISTIQUE																					
Objectif stratégique 3.1 : Renforcer la collaboration en matière de production statistique avec les structures partenaires																					
Action 3.1.1 : Renforcement des cadres de concertations entre les structures																					

Activité 3.1.1.1 : Mettre en place un cadre de concertation interne au MCAT sur les statistiques	Un (1) cadre de concertation interne au MCAT sur les statistiques est mis en place	Nombre de cadre	SG/DGESS/OBSTOUR/BBDA/CERAV	Budget de l'Etat	ND		1														5 000					5 000
Activité 3.1.1.2 : Participer aux cadres de concertation nationaux	La DGESS et l'OBSTOUR ont participé aux cadres de concertation nationaux	Taux de participation	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	x	x	x	x	x	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Action 3.1.2 : Renforcement de la coopération																										
Activité 3.1.2.1 : Participer aux cadres de concertation internationaux sur le développement des statistiques	La DGESS et l'OBSTOUR ont participé aux cadres de concertation internationaux sur le développement des statistiques	Nombre de participation	DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND		2	2	2	2	2	x	x	x	x	x	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Activité 3.1.2.2 : Conclure et mettre en œuvre des accords de partenariat avec les institutions régionales et internationales	Trois (3) accords de partenariat avec les institutions régionales et internationales sont conclus et mis en œuvre	Nombre d'accords conclus et mis en œuvre	DCAJ/DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat	ND		1	1	1				x	x	x			3 000	3 000	3 000						9 000
Total OS3.1																	5 000	13 000	8 000	8 000	5 000	39 000				
Objectif stratégique 3.2 : Améliorer le cadre institutionnel et juridique de production statistique																										
Action 3.2.1 : Renforcement du cadre organisationnel et juridique																										
Activité 3.2.1.1 : Elaborer des textes portant modalités de collecte et de transmission des données statistiques	Des textes portant modalités de collecte et de transmission des données statistiques sont élaborés	Nombre de textes élaborés	DCAJ/DGESS/OBSTOUR	Budget de l'Etat		1	1	1	1				x	x	x			6 000	6 000	6 000						18 000

Activité 3.2.1.2 : Relire l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement de la cellule statistique	L'arrêté portant création, organisation et fonctionnement de la cellule statistique est relu	Existence du nouvel arrêté	DCAJ/DGESS/ OBSTOUR	Budget de l'Etat	1	1										1 000					1 000
Activité 3.2.1.3 : Organiser des séances d'appropriation de la réglementation sur les statistiques culturelles et touristiques	Cinq (5) séances d'appropriation de la réglementation sur les statistiques culturelles et touristiques sont organisées	Nombre de séances	DGESS/OBSTO UR	Budget de l'Etat		1	1	1	1	1	x	x	x	x	x	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Total OS3.2																13 000	12 000	12 000	6 000	6 000	49 000
TOTAL AXE 3																18 000	25 000	20 000	14 000	11 000	88 000
TOTAL GENERAL																148 000	231 000	174 000	213 250	219 750	912 000